APRÈS ART. 9 N° I-1969

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º I-1969

présenté par Mme Brulebois, M. Colas-Roy, M. Krabal, Mme Claire Bouchet et M. Haury

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.